



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 5888

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation au centre de distribution de La Poste « Argenteuil centre de distribution » ouvert depuis le 30 juin 1997 dans le cadre du programme de restructuration des services engagé depuis 1996. Lors de la présentation de ce plan de restructuration, la direction de La Poste avait clairement affirmé comme objectifs d'offrir à tous les citoyens un service postal de qualité en tout point du territoire et d'améliorer les prestations offertes à la clientèle ainsi que les conditions de travail des facteurs. Dans le même temps, elle lançait l'opération « Ecoute et Dialogue » avec pour objectif de favoriser l'expression des postiers. Le nouveau dispositif mis en place à Argenteuil, qui constitue, dans le cadre de ce plan de restructuration, un test d'organisation du travail au niveau du département du Val-d'Oise, concentre les activités de distribution des colis et des courriers entreprises sur le centre d'Argenteuil. Aujourd'hui, selon les personnels, cette concentration d'activités, de surcroît avec des agents en nombre insuffisant, porte préjudice à la qualité du service public et le fragilise. Des milliers de paquets seraient actuellement en souffrance à Argenteuil, avec pour conséquences des conditions de travail insupportables pour le personnel en place contraint de distribuer 150 paquets par jour, soit un toutes les deux minutes. Les moyens qui devraient être dégagés pour permettre un service efficace aux usagers ainsi que de meilleures conditions de travail pour ce personnel ont été estimés à huit emplois. Compte tenu des engagements de La Poste lors de la présentation de son plan et de la situation actuelle, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour répondre aux attentes des personnels afin qu'un service postal de qualité puisse être offert aux usagers.

Texte de la réponse

Conformément à la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications et aux dispositions contenues dans son cahier des charges et le contrat de plan signé avec l'Etat, La Poste participe activement à la politique d'aménagement du territoire, avec comme objectif majeur d'assurer un service public de qualité sur l'ensemble du territoire. Elle est responsable de l'organisation de ses services ainsi que de l'équilibre général de ses comptes dans le cadre des orientations qui lui sont fixées. L'ouverture du centre de distribution d'Argenteuil le 30 juin 1997 s'inscrit dans une démarche nationale de modernisation du réseau de La Poste visant à répondre durablement et efficacement aux attentes et exigences de ses différentes clientèles. Ce centre assure pour les communes environnantes la collecte et la distribution des colis destinés aux entreprises et aux particuliers. Les difficultés observées lors des premiers mois de fonctionnement, inhérentes à la mise en place d'une organisation nouvelle, ont permis de déterminer les ajustements qu'il conviendra d'opérer. D'ores et déjà, deux emplois supplémentaires ont été créés et des propositions ont été faites aux agents pour faire évoluer l'organisation du travail. Cependant, des aménagements restent à effectuer, qui portent notamment sur les amplitudes et les périodicités de repos du personnel. Celui-ci, recruté sur la base du volontariat, a d'ailleurs été tenu informé au fur et à mesure des orientations et de l'avancement du projet. D'une manière générale, le Gouvernement a demandé à La Poste d'approfondir la concertation avec les partenaires sociaux et les élus afin d'apporter toutes les informations nécessaires sur les objectifs poursuivis et les modalités pratiques de telles réorganisations. Au cas particulier,

les responsables de La Poste restent à la disposition des élus pour leur fournir toute information utile sur ce projet. Enfin, s'agissant d'Argenteuil et des communes avoisinantes, il faut signaler qu'en 1997 une plate-forme destinée aux traitements des colis a été mise en place à Gennevilliers, tandis que, à Argenteuil même, un nouveau bureau de poste était ouvert au centre-ville, parallèlement à l'ouverture du centre de distribution.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5888

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3885

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 430